

**ABONNEMENTS**  
 1 an 6 mois 3 m. 1 m.  
 SUISSE . . . . . 18.— 9.— 4.50 1.50  
 ÉTRANGER 50.— 25.— 12.50  
 On peut s'abonner dans tous les  
 Bureaux de poste suisses, avec  
 une surtaxe de 20 centimes

**LA CHAUX-DE-FONDS, Parc 103**  
 TÉLÉPHONE { Rédaction 13.75  
 Administration et Annonces 87  
 CHÈQUES POSTAUX IV B 313

# La Sentinelle

Quotidien socialiste

Directeur politique : E.-PAUL GRABER, conseiller national

Le numéro : 10 ct.

ANNONCES

(LA LIGNE)

La Chaux-de-Fonds, Canton  
 et Jura Bernois . . . Fr. 0.20  
 Minimum p<sup>r</sup> annonce . . . 2.—  
 Suisse . . . . . 0.30  
 Étranger . . . . . 0.40  
 (Minimum 10 lignes)  
 RÉCLAME . . . . . 1.—

## Politique neuchâteloise Après la session

Le Grand Conseil vient donc d'accepter une loi d'impôt sur les successions en ligne directe et les donations entre vius, après deux sessions consacrées en grande partie à la discuter. Cette loi a été l'occasion prévue, guetée même par ses adversaires pour faire connaître une fois de plus leur opposition à toute imposition directe ayant pour résultat de rendre collective une partie de la richesse privée. Deux ou trois orateurs libéraux n'ont pas envoyé dire au Grand Conseil qu'ils ne voteraient pas une loi qui constituerait une victoire socialiste ; ils s'en sont chargés eux-mêmes.

C'est peut-être ce qui engagea ce camelot de la politique qu'est M. Alfred Guinchard à déclarer que le parti radical avait inscrit l'impôt sur les successions à son programme bien avant qu'il y ait des socialistes au Grand Conseil. M. Guinchard sait-il seulement depuis quand il y a des socialistes au Grand Conseil neuchâtelois ? Pour dire vrai, il eut pu ajouter aussi que l'impôt sur les successions en ligne directe était au programme du parti radical comme beaucoup d'autres choses qui n'ont jamais été réalisées. La déclaration du député radical était d'autant plus mal venue à ce moment-là qu'une dizaine de ses collègues, dont M. Jean Fluhmann, s'empressèrent de rejeter la loi à l'heure du vote. M. Guinchard aurait donc bien fait de commencer par convaincre ses amis politiques avant de faire la leçon aux autres et de profiter de son mandat de député pour recommander, selon son habitude, la maison pour laquelle il voyage. Puis il est surprenant que M. Guinchard n'ait pas encore éprouvé quelque malaise à parler toujours du programme du parti radical. Il est bientôt seul à oser encore le faire. Probablement parce qu'il le personnifie si bien. Pauvre programme !

Tenez, M. Guinchard est si bien convaincu qu'il est désigné pour remplacer M. Henri Calame au Conseil d'Etat, depuis qu'on parle du départ de ce dernier, qu'il n'a pas osé combattre des propositions de la minorité de la commission chargée de l'examen de la loi d'impôt sur les successions en ligne directe et de son rapporteur. Il s'est abstenu de le faire dans le but évident de ne pas déplaire à certains membres de l'assemblée, alors que sa qualité de président de la commission l'obligeait à intervenir. Nos lecteurs peuvent donc juger en l'espèce l'homme d'Etat courageux que nous aurions en M. Guinchard, si jamais il parvenait au Conseil d'Etat. Il n'a même pas le courage de son opinion dès qu'il peut lui en coûter quelque chose.

Mais laissons M. Guinchard à ses préoccupations et revenons à la loi qui vient d'être votée. Nos lecteurs auront remarqué que la majorité du Grand Conseil a sacrifié un article qui prévoyait une surtaxe supplémentaire et progressive atteignant ceux des héritiers possédant déjà une fortune supérieure à 50,000 francs. Cette majorité a refusé aussi l'inscription dans la loi de l'inventaire obligatoire au décès. Le Conseil d'Etat a déclaré vouloir renoncer à la première de ces mesures pour répondre au sentiment de la majorité du peuple. Allons donc ! il s'agissait de défendre une toute petite catégorie de citoyens qui se trouvent dans cette agréable situation de recevoir une bonne tuile sur la tête, alors qu'ils sont déjà dans l'aisance. N'est-il pas vrai qu'on donnera encore à ceux qui possèdent déjà ? C'est aussi la morale financière de l'Etat. Fichtre ! ces mêmes messieurs ne sont pas aussi respectueux du sentiment populaire quand il s'agit de faire peser sur les consommateurs à ressources modestes la lourde charge des taxes douanières.

L'inventaire juridique au décès a été abandonné par crainte du referendum. J'ai bien l'impression qu'en agitant l'épouvantail du referendum, les adversaires de la loi sont parvenus à la rendre moins mauvaise pour eux ou pour ceux qu'ils protègent.

Fallait-il à tout prix éviter le referendum ? Ce ne fut pas l'opinion de notre camarade Jean Wenger qui estima que le peuple doit se prononcer sur un acte législatif aussi important.

Un des adversaires de la loi, M. le député Borel, du Val-de-Travers, a profité de cette occasion pour exposer son programme financier. Le plus clair de ce plan, c'est que M. Borel et de ses amis en veulent aux traitements des fonctionnaires et employés de l'Etat. Il commença par combattre la stabilisation de leurs traitements, regretta ensuite que la proposition de réduction de 7 1/2 % faite par le Conseil d'Etat l'année dernière n'ait pas été acceptée, puis proposa une nouvelle réduction de 10 % sur les traitements payés actuellement, ce qui ferait au total, si jamais semblable proposition était acceptée, une réduction de 15 % sur les taux actuels. M. Borel n'y va pas de main morte. Réduisez les traitements des fonctionnaires, a dit M. Borel, le libéral, mais ne touchez pas à l'héritage !

Jolie morale, n'est-ce pas ?

La P. S. M. a cru devoir rendre service à M. Calame en démentant l'information de l'agence Republica disant que dans certains milieux on songeait à ce conseiller d'Etat pour succéder à M. Mosimann. Quoi qu'en dise la P. S. M., cette opinion semble devoir prévaloir dans les milieux

horlogers qu'un homme ayant une grosse influence est nécessaire à la Présidence de la Chambre suisse de l'Horlogerie. Cette nomination coïnciderait avec une réorganisation de la Chambre. C'est évidemment ce qui engagea ses dirigeants à considérer M. Calame comme pouvant être cet homme-là. Et nous croyons savoir que la Chambre suisse de l'Horlogerie pourra avoir M. Calame, si elle lui offre une situation matérielle suffisante. Telle pourrait bien être la question. Et M. Guinchard n'est pas le dernier à croire et à espérer que la succession de M. Calame soit déjà ouverte.

Abel VAUCHER.

## Un réveil pénible

A fin 1921, le monde patronal horloger en partant en guerre contre les ouvriers escomptait trois résultats :

- 1<sup>o</sup> La baisse des salaires.
- 2<sup>o</sup> La ruine des syndicats.
- 3<sup>o</sup> La fin, sur le marché, des concurrents nouveaux.

A fin 1921, le monde ouvrier prévoyant que le chômage provoquerait l'anarchie, proposait :

- 1<sup>o</sup> Maintien des contrats collectifs de 1919.
- 2<sup>o</sup> Tarif mobile, applicable aux salaires et aux tarifs selon le coût de la vie.
- 3<sup>o</sup> Commission de contrôle sous la surveillance de l'Office fédéral du Travail pour le respect des conditions fixées.

En 1923, le bilan est le suivant :

- 1<sup>o</sup> Les salaires ouvriers sont baissés.
- 2<sup>o</sup> Leurs syndicats sont debout et résolus.
- 3<sup>o</sup> La concurrence n'a jamais été aussi affreuse et le gâchis plus complet.

En d'autres termes, la politique patronale a lamentablement échoué. Il est vrai, peut-être, que la mentalité de nos industriels se ressent trop encore d'un individualisme propre au Jura surtout, et à un métier tiré du travail à domicile de quelque 30 ans au plus. On trouvera toutes les causes, on expliquera aussi clairement, aussi scientifiquement qu'on voudra, les raisons d'un tel état de notre industrie, une seule réponse est à donner : cela peut avoir été, cela ne doit plus être.

C'est précisément ce que pensent les ouvriers, habitués à laisser au monde patronal la destinée de l'industrie horlogère.

Ils sont déçus, profondément déçus des fautes patronales, ils sortent d'un réveil péniblement affectés et s'aperçoivent que leur rôle n'est pas seulement de sauver leurs conditions d'existence, mais aussi de s'organiser plus sérieusement encore pour sauver l'industrie qui les fait vivre.

On ne sera donc pas très surpris que les ouvriers organisent la résistance contre ce gâchis qui est le résultat de conceptions fausses du monde patronal. Sera-t-on assez sage pour éviter toute nouvelle erreur ? C'est à désirer vraiment.

A. GROSPIERRE.

## Un joli printemps

Les saints de glace n'y sont pour rien, cependant

Vendredi il grêlait, samedi il neigeait et dimanche il faisait un vent à emporter les cheminées. Cependant, les saints de glace ont consenti à laisser paraître quelques heures messire Soleil de sorte que chacun a pu savourer sa promenade dominicale. A condition d'avoir mis au préalable les plus chauds vêtements et manteaux d'hiver. Joli printemps. Ce matin, une fine pluie ajoute au charme de la dernière semaine.

Le beau mois de mai est, cette année, vraiment le mois des contrastes. Il a débuté printanier. Il était devenu brûlant comme un mois d'été, avec des températures moyennes de juillet. Puis, subitement, sans crier gare, sans transition aucune, le beau mois de mai s'est transformé en un véritable mois de mars, avec ses giboulées caractéristiques, ses grêles et même ses orages.

Les amateurs de proverbes, les partisans des influences astronomiques, les disciples des causes inconnues ne seront pas sans remarquer que ce refroidissement exceptionnel est survenu précisément aux premiers jours des « saints de glace ». Saint Gervais, saint Mamert et saint Pancrace : tels sont leurs noms, et, depuis des siècles, ils ont la réputation d'amener les derniers froids de la saison, les dernières gelées blanches.

Les trois saints ne sont fautifs que par suite d'une mauvaise réputation, car au cours des ans, il ne serait pas difficile de retrouver de jolis mois de mai, tiédés et parfumés !

## Un crime passionnel

On a découvert dans le domicile d'un tiers le cadavre de M. Charles Gertsch, négociant, personnalité honorablement connue d'Ollon (Vaud), qui fut pendant de nombreuses années et jusqu'aux dernières élections, conseiller municipal. Il a été tué à coups de revolver tirés par derrière la tête. La mort remonte à plusieurs jours. Une femme accusée d'être l'auteur de ce meurtre a été arrêtée. Elle aurait fait des aveux. Le crime serait de nature passionnelle.

## Les origines de la Fédération horlogère

II

Depuis mon premier article est survenue — comme les journaux l'ont annoncé — la mort de mon vieil ami Ali Eberhardt. L'article nécrologique envoyé de St-Imier est la vérité la plus exacte. Ce brave camarade a été tracassé, mis à l'index par certains fabricants, d'une façon scandaleuse.

Il en fut de même de Sausser, Florian Germequet, à Moutier, J.-E. Robert, à Delémont, et P. Amez-Droz, à St-Imier.

Ali m'a fait dire par sa petite-fille que s'il ne m'avait pas secondé dans mon petit exposé, c'était grâce à la maladie dont il souffrait depuis longtemps. Je joins mes condoléances à celles de tous ceux qui furent ses amis et je garderai toujours un bon souvenir à ce grand dévoué de la classe ouvrière.

Le journal la « Fédération Horlogère » parut chaque semaine. Les sections qui se fondaient successivement avaient l'obligation de faire de chaque membre un abonné. Le président de la section en faisait la distribution. Malheureusement, il manquait le nerf — soit l'argent.

JAMES PERRENOD, tout en rédigeant le journal, payait la plus grande partie des frais. Voyant notre action se développer, une partie des fabricants — les plus sérieux — attendaient de voir les résultats, d'autres, spécialement les faiseurs de patraque et vendeurs à tous prix, décidèrent de lutter à outrance contre l'association — en s'attaquant principalement aux présidents et initiateurs.

C'est ce qui arriva à Delémont, sitôt que la direction de la fabrique Chavannes, dirigée par le fameux colonel Boy-de-la-Tour, eut connaissance que les remonteurs étaient entrés dans la fédération. Ordre fut donné de dissoudre l'association en même temps qu'une baisse générale de salaires.

Le Comité central, nanti de la chose, délégua P. Amez-Droz et moi pour aller soutenir les droits des ouvriers.

Nous ne pûmes que donner des encouragements à la résistance et l'appui moral du Comité, l'autre faisant défaut.

Une partie des remonteurs quitta la localité et l'autre dut réintégrer la fabrique.

Les fabriques d'ébauches qui, autant que les simples ouvriers du terminage, se sentaient de plus en plus à la merci de la deuxième catégorie des fabricants dont j'ai parlé, résolurent également de s'associer et demandèrent la marche à suivre à J. Perrenod, en le nommant contrôleur de l'association. Voyant un achèvement à une organisation plus complète, James accepta ce nouveau poste. Naturellement que tout ce travail d'organisation était au-dessus de ses forces. C'est alors qu'il nous proposa Fritz Huguenin comme rédacteur attitré du journal. C'est depuis février 1887, lors du congrès de la Tonhalle, à Bienne, que la « Fédération Horlogère » devint aussi l'organe patronal. C'est également dans le même congrès, que M. Robert Comtesse se faisait élire président.

Dans un prochain article, j'expliquerai les rôles de trois personnages déjà cités ; le lecteur sera juge de leur attitude.

C'est ainsi que, fondée pour défendre les intérêts ouvriers, la « Fédération Horlogère » est devenue l'organe exclusif de ceux qui nous combattent encore aujourd'hui.

(A suivre). P. DESVOIGNES.

## Le procès de Fribourg

Le procès de la Banque commerciale fribourgeoise en déconfiture, a commencé ce matin

FRIBOURG, 14. — Resp. — C'est aujourd'hui que s'ouvre devant le tribunal criminel de la Sarine le procès de la Banque commerciale de Fribourg, en déconfiture.

Nous relevons brièvement les faits : Le 7 novembre 1921, les autorités de la Banque commerciale fribourgeoise avisèrent le gouvernement qu'elles ne pouvaient plus faire face aux échéances et le 10 novembre, faisaient auprès du président du tribunal la déclaration prévue à l'article 657, 2me alinéa du Code des obligations, selon lequel, dès que l'actif ne couvre plus les dettes d'une société, l'administration est tenue d'en donner avis au juge compétent à l'effet de faire déclarer la faillite. Le 14 novembre, le conseil d'administration de la Banque commerciale décida de déposer une plainte contre le directeur, M. Figi, et celui-ci fut incarcéré. La nouvelle fut un coup de foudre pour le gros public fribourgeois qui accordait une grosse confiance à la Banque commerciale. On chargea immédiatement l'Office fiduciaire de Bâle de faire procéder à l'examen de la comptabilité. Après quelques jours de laborieux travaux, on annonçait que le déficit, c'est-à-dire la perte totale sur la base des amortissements effectués s'élevait à fr. 12,980,234.50, dont 8 millions 980,234 fr. 50 devaient être supportés par les créanciers, déduction faite des créanciers privilégiés ou gagistes payés en plein.

La Banque commerciale fribourgeoise fut d'abord créée sous le titre de Banque cantonale par la loi du 13 mars 1850 avec un capital de 1 million 200,000 francs ; une modification de cette loi survenue le 26 octobre 1885 laissait le capital au même chiffre et l'établissement continuait sous la même dénomination, mais avec la participation de l'Etat. En 1876, la Banque cantonale élaborait de nouveaux statuts par lesquels les actions nominatives jusqu'alors, furent transformées en porteur et le capital porté à fr. 2,400,000. L'Etat garda sa participation de fr. 300,000 représentée par des actions nominatives inaliénables. Par une loi du 29 décembre 1892, le Grand Conseil fribourgeois créa la Banque de l'Etat. Cet événement eut une grosse répercussion sur la Banque cantonale. Celle-ci, bien qu'elle ne fut ni banque de l'Etat, ni garantie par ce dernier, se targua de son titre de Banque cantonale. Une concurrence acharnée se fit entre les deux établissements qui furent un certain temps le pivot de machinations politiques plus ou moins correctes. Il faudrait ici de longues pages pour donner des explications tant soit peu détaillées et ce serait présenter au public tout le grand livre de la politique fribourgeoise pendant plus d'un demi-siècle.

Disons que la Banque de l'Etat de Fribourg et l'Union des banques cantonales suisses protestaient contre l'abus de titre de la Banque cantonale et en demandaient instamment le changement. Cet état de choses amena une série de manoeuvres financières guidées par différents courants politiques. La Banque de l'Etat, pour pénétrer dans la Banque cantonale, fit l'achat de 2300 actions de celle-ci à des prix allant jusqu'à 750 francs. Malgré cela, la Banque de l'Etat ne réussit pas à se faire représenter dans le Conseil de la Banque cantonale fribourgeoise. Elle se proposa alors d'absorber la Banque cantonale sans pouvoir y réussir.

Dans le courant des années 1919 et 1920, la Banque cantonale fribourgeoise voulant à son tour se rendre indépendante, proposait à la Banque de l'Etat les actions qu'elle détenait et offrait en outre de renoncer à son titre de Banque cantonale. Après de laborieux pourparlers, la Banque de l'Etat céda les actions qu'elle détenait de la Banque cantonale et le Grand Conseil abrogea le 20 novembre 1920, la loi de 1855. C'est à partir de ce moment que la Banque cantonale fribourgeoise prit le nom de Banque commerciale fribourgeoise. C'était une société anonyme, soumise aux dispositions du Code des obligations et complètement indépendante de l'Etat.

Les accusés qui ont à répondre devant le tribunal sont au nombre de cinq :

1. M. Figi, ex-directeur, originaire de Betschwand (Glaris), né le 14 octobre 1878, domicilié à Fribourg, actuellement incarcéré dans les prisons de la ville ;
2. Hoffmann Jules, né le 6 février 1885, bourgeois de Meiligen (Argovie), ci-devant banquier à Fribourg, actuellement sans domicile connu dans le canton, mais selon déclaration formelle, se constituera prisonnier à l'ouverture de l'audience du tribunal de la Sarine ;
3. M. Deschenaux Eugène, ancien conseiller national, et ancien juge au Tribunal fédéral, né le 16 juin 1874, de Romont, domicilié à Lausanne ;
4. Mayer Paul, négociant à Fribourg ;
5. Bettin, Henri, ancien directeur du Comptoir d'escompte à Fribourg. Ces trois derniers, Deschenaux, Mayer et Bettin sont accusés d'abus de confiance et fraude, les deux premiers, Figi et Hoffmann sont accusés de faux immatériels, abus de confiance et fraude.

Le principal accusé, Figi, passa toute sa jeunesse à St-Gall, où il fréquenta les écoles primaires et professionnelles. A son émancipation scolaire, il entra comme apprenti à la Banque coopérative de St-Gall et resta employé de cette banque jusqu'en 1911, date à laquelle il est entré à la Banque commerciale de Fribourg, comme sous-directeur. Le 7 mai 1912, il était nommé directeur en remplacement de M. Glasson, démissionnaire. Parti d'un traitement initial de 8,650 francs, il en touchait fr. 20,000 annuellement en 1921, plus l'usage gratuit de l'appartement qu'il occupait au troisième étage de l'immeuble de la Banque.

M. Figi est à peine à son poste qu'il accepte avec beaucoup d'empressement des effets douteux, dit l'acte d'accusation de la Maison Bischofberger à St-Gall. Après liquidation de cette maison, la Banque commerciale fit une perte de 8,500 fr. Un autre cas, celui du directeur de la Banque coopérative à St-Gall, M. Ricklin, ami de Figi, qui se fait ouvrir à la Banque commerciale fribourgeoise un crédit de plus de 50,000 fr. par simple favoritisme, dit l'acte d'accusation. L'accusé Figi a une véritable passion à la spéculation. Pour spéculer, M. Figi a pris le nom d'emprunt Hans Muller, qui n'était autre que lui-même comme contre-partie des opérations qui bouclaient toujours par un bénéfice en sa faveur. A l'incompétence, il joignait la fraude. Ces actes de fraude commencent en 1918 pour se multiplier de plus en plus jusqu'au jour du dépôt du bilan, le 10 novembre 1921.

Le directeur se passe des autorisations statutaires et accorde des crédits de sa seule autorité à toutes les personnes qui lui plaisent sans se soucier de leur solvabilité. Il spéculait pour la banque et pour lui-même. Pour spéculer avec l'argent de la Banque, Figi s'accorde des cours de faveur. C'est ainsi, par exemple, que le 20 mai la Banque

commerciale vend à Hans Muller, qui n'était autre que Figi lui-même, des valeurs au cours de 79, qu'elle avait achetées elle-même à 80. Le lendemain, la Banque revend à Hans Muller (Figi) à 80 ce qui lui avait été payé 79. Un autre exemple : à la date du 30 septembre 1918, se trouve inscrit dans les comptes de Hans Muller (Figi) un achat de 100,000 couronnes à 37 et de 250,000 couronnes à 38.25. Or, la banque achète elle-même le 30 septembre à des prix variant entre 37,90 et 38.40 ; elle n'obtint que 110,000 couronnes à 37.90, les autres clients payent ce jour-là pour l'achat de couronnes à la Banque de 38,50 à 39. Le 11 octobre, Hans Muller revend ces mêmes couronnes à la Banque à un taux de change de 43.

Un troisième exemple : le 14 octobre 1918, se trouve noté dans le compte de Hans Muller un achat de 300,000 couronnes à 48.50. Ce cours est manifestement un cours de faveur, car le même jour la banque achète entre 51 et 53.

Hans Muller qui n'était toujours que Figi, revend à la Banque qui les rachète pour son propre compte à 52.25. Sur quelques comptes de ce genre, Figi a réalisé un bénéfice de 41,233 fr. 45.

On pourrait encore glaner ça et là dans le relevé des comptes plusieurs opérations qui se sont toujours terminées par un gain appréciable pour Figi. Par exemple, sur la vente de 1 1/2 million de francs français à la Banque commerciale fribourgeoise, le 16 septembre 1920, Figi réalise un profit de 26,375 fr., la perte de la Banque paraît avoir été pour cette opération de 56,250 fr. par suite de la baisse postérieure des cours.

Dès son arrivée à Fribourg, en 1911, M. le directeur Figi fit la connaissance de M. Hoffmann, alors encore sous-directeur de la Banque d'Etat et plus tard banquier à Fribourg. Ils ouvrirent en commun en 1911 un compte de bourse à la Banque coopérative à St-Gall et sous le couvert de cette dernière banque, des achats et des ventes de titres se traitaient entre la Banque commerciale fribourgeoise et le consortium Hoffmann-Figi. Le mouvement total du compte ordinaire se

chiffre par la somme formidable de 64,759,525 francs 18.

L'accusé Bettin qui fut membre du Conseil de la Banque du 23 mars 1918 au 31 octobre 1919, n'a jamais fait partie du Conseil d'administration ; il avait au 9 novembre 1921 un découvert global de fr. 619,909.90. Les opérations de M. Bettin ont commencé en octobre 1918 et ont eu pour objet l'achat de marks et de couronnes. Certains crédits ouverts à M. Bettin n'ont pas été présentés aux organes réguliers de la Banque, notamment un crédit du 30 juin 1919 de fr. 246,929 et un deuxième crédit du 30 juin 1919 de fr. 300,000. L'acte d'accusation dit que M. Bettin, qui avait été pendant cette époque membre du Comité de Banque, ne conteste pas ce fait, mais il affirme qu'il fut tout à fait étranger à cette mesure d'exception. Il prétend que durant cette fonction, ses comptes étaient suffisamment garantis et que si, après son départ, le compte devises s'est considérablement aggravé, ce fait est dû à l'effondrement des changes. Deux mois avant la déconfiture, B. Bettin avait passé un arrangement financier qui a été discuté et approuvé par les organes compétents de la Banque. Malgré cet arrangement financier, la Banque commerciale a une perte à subir de fr. 400,000.

La perte pour la Banque commerciale pour l'ouverture de gros crédits tels que ceux de Deschenaux, Bettin, Lévy, Mayer, constitue une somme globale de 2 millions. L'expert de la Fiduciaire de Bâle, à titre d'exemple, a examiné la question des autorisations qui auraient dû être données selon les règlements en prenant une tranche de crédit à la Banque commerciale représentant une dette totale au 9 novembre 1921 de fr. 7,480,714.85. Sur cette somme, la proportion des crédits non soumis au Comité d'administration équivalait à une dette globale de fr. 2,727,020.95, soit environ le tiers des frais consentis.

Les crédits non soumis au Conseil de surveillance, c'est-à-dire ceux qui dépassaient 20,000 francs, représentent dans cette proportion 5 millions 187,012 francs. Le compte de Tschudy, qui

solde au 9 novembre 1921 par un découvert de fr. 840,563, n'a été soumis à aucun Conseil.

## JURA BERNOIS

### LE CITOYEN BROWNING EN AJOIE

Notre correspondant de Courtemaiche nous fait parvenir des détails rétrospectifs à propos de l'étrange attentat du 11 mai. Le « Pays », nous écrit-il, a publié un récit de l'attentat d'après lequel l'aide-factrice Mathilde Galeuchet attaqua M. Mamie au moment où elle lui apportait son courrier de vendredi matin. Ayant sonné chez M. Mamie, le négociant alla ouvrir. Y eut-il à ce moment un échange quelconque de propos plus ou moins désobligeants ? M. Mamie le nie formellement et déclare que c'est au moment où il tendait la main pour recevoir son courrier que la factrice lui déchargea quatre coups d'un revolver browning. Au premier coup, M. Mamie s'affaissa sur le seuil de la porte d'entrée de la maison, tandis que sans perdre son sang-froid, la meurtrière se retira aussitôt. Un des coups perfora le poumon, un deuxième se logea dans la clavicule, le 3e traversa le bras droit et le 4e blessa le bas de la jambe. De ces quatre projectiles, on assure que deux ne pourront être extraits.

Mlle Galeuchet a été incarcérée. C'est une grande et forte personne à l'allure très décidée. On assure qu'une certaine mésintelligence régnait depuis assez longtemps entre cette fille et M. Mamie ; à Courtemaiche, on veut voir la cause de cet attentat dans une plainte qu'avait en son temps portée contre elle M. Mamie à la Direction des postes à Neuchâtel. D'autre part, Mlle Galeuchet dit s'être aussi plainte au gendarme de certains propos de sa victime. Quoi qu'il en soit, on ne peut, en tout cas, que condamner énergiquement un tel crime.

Mais on se demande à quels arguments le « Pays » va encore recourir après avoir com-

paré cet attentat aux mœurs russes du régime des Soviets et s'être demandé si elles allaient s'acclimater en pays ajoulot. Le brave « Pays » peut se tranquilliser et calmer ses terreurs. Il n'est pas besoin d'aller en Russie pour se faire assassiner. Les Russes viennent plutôt en Suisse, maintenant, pour recevoir des balles. La comparaison du « Pays » venait particulièrement à son heure, deux jours après le drame de Lausanne.

## CANTON DE NEUCHÂTEL

### LE LOCLE

Commission scolaire. — Séance du vendredi soir 11 avril 1923. — Après avoir pris connaissance de la démission de M. Bolliger, il est décidé de procéder à un examen de concours pour le poste à repourvoir aux Replattes. Trois professeurs ont été nommés à titre définitif : un professeur de dessin et deux professeurs de français à l'Ecole secondaire.

La démission de M. Auguste Aubert a été avec regret enregistrée, le règlement sur le fonds de prévoyance et traite l'obligé à cette mesure en raison d'âge.

Des remerciements de la Commission scolaire lui seront adressés en raison des précieux services rendus par sa carrière de 49 ans d'enseignement. Le bureau de la Commission a été renouvelé sans modification.

Chœur mixte L'Amitié. — Répétition générale, ce soir, à 20 heures, au Cercle Ouvrier. Par devoir.

Noces d'or. — Samedi, à 2 heures et demie, au Temple français, ont été célébrées les noces d'or de M. M. Ecuyer, en présence de 46 parents, et d'un nombreux public. La bénédiction fut prononcée par M. le pasteur Schwegg, et la cérémonie fut agrémente par plusieurs chants.

Nos bons vœux aux jubilaires.



# Navi sportive

## FOOTBALL

### La deuxième finale à Berne

Young-Fellows bat Servette, 2 à 1

Equipes : Young-Fellows (rouge et blanc) : Ulrich ; Siegenthaler, Andretto ; Rosset, Dangel, Wintsch ; Schibli, Winkler, Huber I, Meyer, Leibovitch.

Servette (blanc-noir) : Grosdidier ; Fehlmann, Bouvier ; Richard, Dietrich, Beiner ; Thurling, Suter, Reymond, Pache, Charpillod.

Arbitre : M. Herren, de Bâle.

Dès le début, la partie prend une allure endiablée qui se maintient pendant toute la première mi-temps. A la deuxième minute, le premier goal est marqué pour Servette qui joue avec le vent, dos au soleil. C'est d'ailleurs à cette dernière circonstance qu'est dû le but, car le ballon shooté par Bouvier fait ricochet sur une jambe d'Andretto, frappe le montant de la cage, sursaute et entre poussé par le vent. Comme dans toutes les finales, l'énergie caractérise l'action. Cependant, les deux équipes combinent assez bien. Bientôt se distinguent et les forces et les points faibles. La ligne d'avants zurichoise menace et à la dixième minute Winkler, sur faute de Bouvier, place un magnifique but dans les filets de Grosdidier. Toujours au bénéfice des conditions atmosphériques, aidé par la faiblesse des backs rouges, Servette se lance à l'attaque. Un corner contre Y.-F. est dégagé ; Suter loupe ensuite une entrée. Grosdidier retient en corner et après quatre fautes — presque succèsifs — une belle occasion s'offre à Reymond ; il rate un shoot à deux mètres des lignes. Ulrich a du travail plein les mains ; il est trop souvent chargé durement par les Genevois qui s'impatiente devant leur impuissance. Au reste, les passes de ces derniers sont imprécises, le trio des avants surtout ne peut pas percer, même devant les filets vides d'Ulrich, tandis que leurs adversaires créent tour à tour des mêlées dangereuses dans le camp opposé. La mi-temps est sifflée dans une de ces mauvaises situations.

Cette fois, Young-Fellows sera favorisé. La tâche de Servette paraît grande, puisque le sort aidant, ce club n'a pas nettement marqué son avantage au cours de la première mi-temps. Un quart d'heure de repos et la lutte recommence, vive, âpre, comme auparavant. Le jeu des rouges s'impose ; il est supérieur. Les demis soutiennent efficacement l'attaque et déjà, au bout de dix minutes, Huber envoie le ballon dans la cage servettienne que Grosdidier avait malheureusement laissée vide. Dominée par les rouges, la partie souffre trop de grossièretés. Les blancs s'abandonnent faute de technique. Pache est inexistant ; ses passes à droite sont trop faibles et n'atteignent pas l'aile ; elles sont toujours annulées par Wintsch. Même à la dernière minute, un coup libre à la limite des seize mètres, tiré par Fehlmann, sera admirablement paré par la défense adverse et ne réussira pas. Encore faut-il que les cinq avants zurichois, toujours trop pressés, aient commis trop d'off-sides pour ne pas mieux marquer leur supériorité. Leur jeu d'aujourd'hui fut au moins d'une demi-classe supérieure à celui fourni contre Berne, dimanche dernier à Zurich. Huber a bien veillé sur ses tendances brusques et n'a été pris qu'une seule fois en défaut.

En somme, le résultat correspond bien aux

forces en présence. Ah ! si Servette possédait un trio avant plus coordonné et plus vivant, la victoire ne lui eût point échappé. Pache fut son ombre ; bien marqué, il est vrai, il ne produit rien ; incapable de conserver le ballon, il ne dribble point, il ne s'imposa même pas à la défense adverse. L'absence de Pichler a certainement contribué au travail décousu de l'équipe et la célèbre défense servettienne a aussi un peu déçu.

Cette finale a eu lieu sur le terrain des Young-Boys devant 5,000 spectateurs auxquels on a remis une feuille volante imprimée expliquant les derniers événements concernant la finale du championnat suisse. Le professeur J. Sieber considère la décision du C. C. de l'Association de Football comme contraire au droit, c'est-à-dire, selon lui, que la rencontre à Lausanne obligeant les Young-Boys à une nouvelle épreuve contre leur rival local, fut ordonnée contrairement à l'esprit et à la lettre des statuts. En conséquence, dit-il, il n'y a rien à relever de « faute » à charge des Young-Boys.

### Etoile bat Lausanne-Sports, par 2 à 0

Lausanne s'est fiché hier du public et de son adversaire. Il avait envoyé pour son dernier match de championnat une équipe de série B, tandis que sa première équipe rencontrait une équipe belge. On se demande comment Lausanne a osé annoncer sa première équipe à deux places ? à Lausanne et à La Chaux-de-Fonds. Ce club devait avant tout jouer son match de championnat. Et nous ajoutons qu'une équipe qui ne tient pas davantage à sa réputation ne méritait pas le titre de champion romand. Puis il n'est pas permis de se moquer ainsi du public, qu'on a habitué à prendre le chemin des places de football. Le procédé de Lausanne est inqualifiable. Il est contraire à toute honnêteté.

Etoile eut mérité un meilleur adversaire pour son dernier match d'hier. Il eut certainement éprouvé plus de plaisir à vaincre ou même à faire match nul avec la véritable première équipe de Lausanne. Etoile a été hier d'une classe au-dessus de Lausanne. Il n'eut tenu qu'à un peu plus de volonté chez nos locaux pour transformer en débâcle le défilé de Lausanne. Il est vrai que le gardien de Lausanne fit pas mal de prouesses pour défendre son sanctuaire et la réputation de son équipe. Il s'acquitta brillamment de sa tâche laborieuse, car les avants d'Etoile ne se gênèrent pas de le bombarder. La seconde équipe de Lausanne fit au mieux. Elle contient quelques bons éléments, son centre-demi en particulier, mais trop faible pour jouer en série A.

Si Etoile n'a pas eu beaucoup de peine à gagner la partie, il l'a rehaussée par une agréable démonstration de football. Ses joueurs se sont appliqués à ne pas écraser leurs adversaires et le jeu y a gagné en intérêt. Wuilleumier n'a pas eu grand-chose à faire. La défense était sûre, quoique Barth ne jouait pas. Selon son habitude, Joerin a dégagé en force. Les demis ont été excellents, Regazzoni tout particulièrement. Chez les avants, Juillera a été le meilleur. Quel magnifique ailier, plein de promesses. Matzinger est décidément un peu faible sur ses jambes. Glasson fait quelquefois oublier ses brillants exploits par un ou deux loops et un peu de paresse. Probst reste grand bûcheur. Mais je me demande s'il est vraiment à sa place en avant. Il a un peu de peine à se défaire du ballon.

Le premier but a été marqué par Probst au

cours de la première mi-temps ; le second par Glasson durant la seconde mi-temps. A. V.

### Le classement

A la suite de sa victoire d'hier, Etoile passe en troisième rang, avec un point d'avance sur Chaux-de-Fonds. Lausanne conserve la seconde place.

Suisse romande	Joués	Gagnés	Nuls	Perdus	Points
1. Servette	14	11	2	1	24
2. Lausanne	14	8	4	2	20
3. Etoile	14	7	3	4	17
4. Chaux-de-Fonds	14	7	2	5	16
5. Cantonal	14	5	1	8	11
6. Urania-Genève	13	2	4	7	8
7. Montreux-Sports	13	3	2	8	8
8. Fribourg	14	2	2	10	6

Les résultats du F.-C. Etoile en championnat

Etoile II et Signal I Lausanne, 1 à 1, championnat de Promotion.  
Etoile III et Chaux-de-Fonds III, 1 à 1, championnat suisse série C.  
Etoile IV bat Sylva-Sports II, par 5 buts à 1.  
Etoile V bat Saint-Imier-Sports par 3 buts à 0.  
Etoile III, champion de son groupe, disputera la première demi-finale contre Richemond de Lausanne.

### Le Beerschot A.-C. en notre ville

Pour le jour de Pentecôte, nous apprenons que le Beerschot A.-C. d'Anvers, champion de Belgique 1922-23, sera l'hôte du F.-C. Etoile.  
Le Beerschot A.-C., qui vient déjà nous rendre visite, est une des équipes les plus réputées d'Europe, et jouera également au cours de sa tournée en Suisse, contre le F.-C. Zurich, à Zurich.

### Championnat neuchâtelois, série A

La Chaux-de-Fonds II bat Floria I, 6 à 0.  
Résultats des matches de football  
A Baden, finale de Promotion, Concordia de Bâle et Veltheim, 1 à 1.  
A Zurich, Ville de Berlin bat Ville de Zurich, 3 à 1.

A St-Gall, St-Gall et I. F. C. Pforzheim, 1 à 1.  
A Bâle, Bâle bat I. F. C. Pforzheim, 3 à 1.  
A Genève, Zurich bat Urania-Genève, 2 à 1.  
A Cette, Cette bat Zurich, 3 à 2.  
A Lausanne, Lausanne-Sports bat Cercle sportif Verviers (Belgique), 1 à 0.

### La coupe de Paris

PARIS, 14. — Havas. — Finale de la coupe de Paris de football association : Olympique bat Red-Star par 2 buts à 0.

### Une belle leçon de football

Le match France-Angleterre  
30,000 spectateurs bravant la pluie menaçante vinrent jeudi dans l'immense arène du stade Pershing, assister au match international des équipes de sélection de France et d'Angleterre.  
Et ce fut une splendide partie de football.

Pour effacer son échec de 1921, l'Angleterre avait demandé et obtenu l'autorisation de faire jouer sa meilleure sélection et aussi sept « superas » du ballon rond, professionnels notoires, avaient pris place dans le team.

Par quatre buts à un, la victoire fut enlevée par les joueurs britanniques.

A la mi-temps le score était de 2 à 0.  
En toute dernière minute, Dewaquez parvint à shooter pour la France.

Le résultat de 4 à 1 ne donne guère la physionomie de la rencontre ; si les joueurs français surent maintes fois trouver le cran nécessaire pour attaquer, ils furent au cours du match largement dominés, surclassés même par les virtuoses anglais.

Ces joueurs furent splendides ; semblant ne jamais forcer, pratiquant des dribblings et des passes avec une adresse et une précision impeccables, ils furent les maîtres sur le terrain.

Le demi Seddon de Bolton, les avants Creek, Osborne, Hegan confirmèrent leur grande réputation et laissèrent une inoubliable impression de maîtrise et de sûreté d'exécution.

Hartley, blessé au début de la deuxième mi-temps dut se retirer et les Anglais jouèrent seulement à dix hommes.

Ce handicap permit à l'équipe française de terminer son match d'honneur à façon.

Chayrigués, meilleur qu'à ses plus beaux jours, fut un gardien de but de qualité exceptionnelle, et maintes fois il arrêta des shoots dangereux.

Bonnardel, d'une activité exceptionnelle, fut le meilleur attaquant français.

Dangles, de Cette, ne fit pas oublier Nicolas, indisponible hier. Dewaquez, revenu en belle forme, fut un ailier d'un brio étourdissant utilisant bien les passes de Darques. Dubly moins bien servi par Bard un peu lent, fut toujours courageux.

Hugues et Mistral travaillèrent avec méthode dans le rôle délicat de demis.

Gamblin pris de vitesse trouva en Mony un partenaire précieux.

L'équipe manqua d'adresse et ses passes furent pratiquées de hasardeuse façon.

Avec Nicolas, la ligne d'attaque aurait fait beaucoup mieux, mais l'heure n'est pas encore venue où les Français pourront rivaliser à égalité avec ces grands maîtres du football, avec ces incomparables virtuoses dans l'art du dribbling et du shoot.

## CYCLISME

### Paris-Tours

TOURS, 14. — Havas. — Course cycliste Paris-Tours, 342 km. Ordre des premières arrivées : 1. Deman, en 13 h. 40' 20" ; 2. Sellier ; 3. Tiberghien ; 4. Goethals ; 5. F. Pélassier.

### Au Vélodrome de Paris

PARIS, 14. — Havas. — Vélodrome d'hiver. Course cycliste de demi-fond. Deux manches de 20 km. : 1. Linart ; 2. Grassin ; 3. P. Suter.

## AVIATION

### La course des sphériques

PARIS, 14. — Havas. — Le Grand Prix des sphériques de l'Aéro-Club de France a été fortement contrarié par les conditions atmosphériques vraiment défavorables. Dans la matinée, cinq ballons ont été mis hors d'usage. Quatre ballons furent culbutés par une rafale de vent, recevant des déchirures plus ou moins grandes. Un cinquième se retourna, se débarrassa de son filet pour finalement s'enfuir vers une destination qui reste encore inconnue. Les pilotes de ces aéro-naves se virent donc contraints de renoncer à participer à l'épreuve. Le départ a été donné à 16 h. 10 à quinze concurrents. Un vent de 70 km. à l'heure a poussé les ballons vers l'Allemagne.

**Cinéma de la Paix, St-Imier**  
 Téléphone 1.28 2456  
**Lundi à 8 1/2 heures**  
 Changement complet de programme

**REPENTIR**  
 Superbe drame en 5 parties  
 Très émouvant

**La Femme Parfaite**  
 Comédie gaie, 4 actes

**Fatty dans une mauvaise posture**  
 Fou rire

**Prix réduits avec surprises**

En préparation :  
**LES MYSTÈRES DE PARIS**, d'après le célèbre roman d'Eugène Sue

accaplé  
 seulement

Les chats  
 ou  
**Blanca!**  
 à base d'ammoniaque  
 et de térébenthine  
**Lessives Schuler**

J. H. 355 2419

**Vient d'arriver**  
 les nouveautés de la Saison

**Tissus** éponge, nouveaux dessins, depuis fr. **3.90**

**La mode.** Toile de soie ajourée, toutes teintes, fr. **8.50**

Tous-jours **Gabardine** 130 cm. de large, toutes teintes, fr. **7.90**

**M<sup>me</sup> Marguerite Weill**  
 Rue du Commerce 55, La Ch.-de-Fonds

Faites réparer vos Chaussures  
 au magasin 1721  
**Soder-Von Arx**  
 2, Place Neuve, 2

**„La Sentinelle“**  
 Journal d'opinion le mieux informé  
 est en vente pour La Ch.-de-Fds aux adresses suivantes:  
 Bibliothèque de la Gare  
 Kiosque Petitjean, rue Léopold-Robert.  
 Magasin de tabacs et cigares „Au Franco-Suisse“, Place de la Gare et rue Léopold-Robert 59.  
 Kiosque du Casino.  
 Kiosque Place du Marché.  
 M. Bertrand, magasin de cigares, rue de la Balance 13.  
 M. Chopard, magasin de cigares et librairie, Balance 41  
 M. A. Zurcher, magasin de cigares, rue Léopold-Robert 25.  
 M. J. Willeumier, magasin de cigares, rue Numa-Droz 115.  
 M. A. Luthy, magasin de cigares, rue du Versoix 9.

**„La Sentinelle“**  
 Journal d'opinion le mieux informé  
 est en vente pour La Ch.-de-Fds aux adresses suivantes:  
 Bibliothèque de la Gare  
 Kiosque Petitjean, rue Léopold-Robert.  
 Magasin de tabacs et cigares „Au Franco-Suisse“, Place de la Gare et rue Léopold-Robert 59.  
 Kiosque du Casino.  
 Kiosque Place du Marché.  
 M. Bertrand, magasin de cigares, rue de la Balance 13.  
 M. Chopard, magasin de cigares et librairie, Balance 41  
 M. A. Zurcher, magasin de cigares, rue Léopold-Robert 25.  
 M. J. Willeumier, magasin de cigares, rue Numa-Droz 115.  
 M. A. Luthy, magasin de cigares, rue du Versoix 9.

**HORLOGER**  
 On sortirait à domicile à horloger qualifié, de 12 à 24 cartons par mois de mouv. 6 3/4 l. ancre A.S. qualité courante, pour remonter tout du long. - Offres s. chiffres B.C. 2413. au bureau de La Sentinelle. 2413

**6 3/4 et 5 1/2**  
 2 acheveurs tr. qualifiés, 1 remonteur de mec. et finiss. tr. habiles seraient engagés par comptoir de Sonviller. Inutile de faire des offres sans preuves sérieuses de capacités. - Offres sous chiffres B 2411, au bur. de La Sentinelle.

**A vendre** un coq Wyan dotte blanc, superbe sujet, prix 12 fr., un mâle lapin argenté champagne primé à 89 1/2 points à 20 fr. - S'adresser à Jules Perret, Sombaillet 17. 2345

**Bicyclette** marque Condor, en bon état, est à vendre. Bas prix. S'adresser Commerce 99, 2<sup>me</sup> à droite. 2236

**A vendre** un vélo marque Cosmos, ayant peu roulé. - S'adresser République 5, 4<sup>me</sup> étage, à droite, le soir entre 7 et 8 heures. 2336

**Qui prêterait** fr. 50. - à jeune personne de confiance. Forts intérêts. - Offres écrites, sous chiffre L. B. 2350, au bureau de La Sentinelle.

**A vendre** un lit bois sapin, à plain-pied à gauche. 2357

**Poussette** à vendre de suite, en bon état. - S'adresser République 7, plainpied à droite. 2434

**Belle chambre** à coucher, Lois XV, noyer frisé, à vendre pour 700 francs. - Rue Daniel-Jeanrichard 11, au pignon. 2444

**LE LOCLE**  
 Vélo de dame à l'état de neuf, roue libre, est à vendre. - S'adresser chez C. Huguenin, J.-J.-Huguenin 23. 2374

**Clarinette** mi b peu usagée est à vendre à bas prix, ainsi que lapins argentés de Champagne toutes grosseurs. - S'adresser à Ch. Faivre, La Rançonnière, près du Col-des-Roches. 2443

**On cherche** à acheter au comptant, un tour Wolf-Jahn ou marque analogue, ainsi qu'un micromètre et des pierres à adoucir carborundum. - S'adresser chez E. Heger, Ph.-H.-Matthey 31. 2332

**Poussette** en très bon état et un berceau osier sont à vendre. - S'adresser Buisson 7, au 2<sup>me</sup> étage. 1695

**A vendre** une charrette d'enfant et une chaise d'enfant. - S'adresser chez M. Weiss, Léopold-Robert 184, 3<sup>me</sup> à droite. 668

**A vendre** pour date à convenir: lits, lavabos, tables, canapés, chaises rembourrées et autres, 1 chiffonnier, commodes, lampes électriques, machine à coudre. **Revendeurs exclus.** - S'adresser au bureau de La Sentinelle. 2346

**On demande** une sommière, pouvant aider au ménage, des cuisinières, servantes, filles de cuisine, filles de buffet et de salles. - S'adresser bureau de placement, rue Daniel-Jeanrichard 43. 2367

**Jeune garçon** désireux d'apprendre l'allemand, pourrait être reçu dans une famille de Laufenbourg (Rhin) en échange d'un garçon de 15 ans, admis au Technicum du Locle. - Pour tous renseignements s'adresser au pasteur J. Matthey-Doret, Tourelles 22. Le Locle. 2448

**Lessiveuse** prendrait encore quelques pratiques pour lavage à son domicile. S'adresser chez Madame Neuen-schwander, Léop.-Rob. 18 b. 2249

**Parents.** Qui se charge-rait jusqu'à majorité, de l'éducation d'un brave garçon de 11 ans, éventuellement adoption à brave ouvrier. Ecrire sous chiffre Z2341 au bureau de La Sentinelle.

**Logement** Pour cause de départ, à remettre le 15 juin, logement de 3 pièces, - S'adresser chez M<sup>me</sup> Hofmann, Chapelle 3, 3<sup>me</sup> étage, à gauche.

**N'oubliez pas**  
 que les  
**PETITES**  
**ANNONCES**  
 ont le  
**plus grand succès**  
 dans  
**„La Sentinelle“**

**A vendre** de suite d'occasion 1 chaise d'enfant, 1 poussette de chambre, 1 joli plateau à desservir, 1 table de cuisine, 1 stock d'ouvrages à broder. - S'adresser Puits 23, au 2<sup>me</sup> étage, à droite. 2026

**Vélo** très peu usagé ainsi qu'une jumelle de touriste neuve et un bois de lit sont à vendre. S'adresser rue du Ravin 13, 2<sup>me</sup> étage, après 6 h. du soir. 1624

**A louer** aux Geneveys-sur-Coffrane, beau logement de 2 chambres et dépendances, avec grand jardin. - S'adresser chez M. Giachino. 2212

**Peau du diable**  
 Vêtements de travail spéciaux, extra-solides. Seul fournisseur: **M. Grüt-zinger**, 1<sup>er</sup>-Mars 8. 2410

**Grand choix de Cercueils prêts à livrer**  
 Cercueils d'incinérations et de transports  
 Tous les cercueils sont capitonnés  
**Prix sans concurrence**  
 Grand choix de 1864  
 COURONNES et autres ARTICLES MORTUAIRES

**Etat civil du Locle**  
 du 12 mai 1923

**Mariages.** - Wentzler, René-Ulysse, horloger, et Perret-Gentil, Laure-Angèle, demoiselle de magasin, au Locle. - Guillet, Paul-Arsène, horloger, et Jean-prêtre, Louise, horlogère, au Locle.

**Décès.** - 2856. Chopard née Kopt, Anna-Marie, journalière, veuve de Louis-Arthur. - 2857. Huguenin-Virchoux, Marie-Aurélié, ménagère, célibataire.

**Etat civil de La Chaux-de-Fonds**  
 du 12 mai 1923

**Naissance.** - Favre, Gisèle-Madeleine, fille de Maurice, agent de Police, au Locle, et de Hélène-Marie-Lucile née Boucard, Vaudoise.

**Promesses de mariage.** - Ryser, Christ, empl. C. F. F., et von Buren né Droz-dit-Busset, Virginie-Emma, ménagère, tous deux Bernois. - Montandon, Wilhelm-Marcel, dessinateur, et Vaucher-de-la-Croix, Marie-Amélie, tailleuse, tous deux Neuchâtelois.

**Décès.** - 5083. Jeanmaire-dit-Quartier, Numa-Oscar, époux de Lucie-Elisabeth née Thiebaut, Neuchâtelois et Bernois, né le 25 mars 1877. - 5084. Liengme née Kunz, Rosalie, épouse de Jules-Edouard, Bernoise, née le 18 décembre 1862.

**Société Neuchâteloise de Crémation**  
**Assemblée générale ordinaire des Sociétaires**  
**VENDREDI 25 mai 1923**, à 20 1/2 h., à l'**Hôtel-de-Ville** de La Chaux-de-Fonds, salle du Tribunal

**ORDRE DU JOUR:**  
 1. Rapport du Comité.  
 2. Rapport des Contrôleurs.  
 3. Approbation de la gestion et des comptes.  
 4. Nomination d'un membre du Comité.  
 5. Nomination des Contrôleurs.  
 6. Divers.

P.21597 C 2447

**Aux Produits d'Italie et du Pays**  
 2454 Angle rues des Chavannes-Neubourg, Neuchâtel 72.858 N

**Arrivé:** Salami, 1<sup>re</sup> qualité; Gorgonzola; Grand choix de pâtes alimentaires; Huiles, graisses, conserves; Vin rouge de table, Chianti, Lambrusco, bon vin doux d'Espagne; Epicerie

On porte à dom. - Gros - Détail Se recommande, L. CORSI. N.

**Nous vendons au détail**  
 au décollètre: 157

Eau de Cologne extra-forte Fr. 1.—  
 Eau de Quinine parfum fin „ 1.—  
 Eau dentifrice. . . . „ 1.25

Vinaigre de toilette très fort, excellent pour adoucir le feu du rasoir „ 1.50

**Parfumerie C. DUMONT**  
 12, Rue Léopold-Robert, 12  
 S. E. N. & J., 5 % en timbres

**SCALA et APOLLO**  
 Ce soir avec cette annonce  
**Deux personnes paient une place**  
 au Parterre 2453

**Misc à ban**  
 M. P. Borle met à ban les prés de la propriété de Reynier-Suchard, rue des Arbres 35, et ceux attenants qu'il loue à l'hoirie Ducommun.  
 Défense est faite d'y passer sous aucun prétexte. Les contrevenants seront poursuivis conformément à la loi.  
 Les parents seront responsables de leurs enfants.  
 Mise à ban autorisée  
 La Chaux-de-Fonds, le 9 mai 1923.  
 Le Juge de paix,  
 G. DUBOIS.

**MESDAMES AUX MODES PARISIENNES**  
 Numa-Droz 114  
 Grand choix de Chapeaux mi-saison. Bas prix. - Réparations, transformations promptes et soignées. 551

**Eau-de-vie de fruits**  
 (Pomme pure)  
 à fr. 1.60 depuis 5 lit.

**Café de l'Univers**  
**St-Imier**  
 Prix spéciaux par grande quantité 2301

La téléphonie sans fil pour tous  
 A la ville. - A la campagne

**Cours pratique**  
 permettant à chacun sans connaissances spéciales de construire, d'installer un appareil permettant d'entendre nettement chez soi à peu de frais avec ou sans antenne les Radios-Concerts, dernières nouvelles, prévisions du temps, etc.  
 Pour renseignements et inscriptions, se présenter mardi 15, dès 20 h., au Technicum, salle des cours. Pour les personnes du dehors, le cours avec tous les détails de construction se donnera par correspondance. - **Georges Bugnon**, électricien-constructeur. Fournitures et pièces détachées au plus bas prix. 2432

**Société Coopérative de CONSOMMATION**  
 Neuchâtel et environs

**Vin français CORBIÈRE**  
 le litre, fr. 1.—  
 dans tous nos Magasins

FEUILLETON DE LA SENTINELLE 13

**PIERRE ET THÉRÈSE**  
 PAR **MARCEL PRÉVOST**  
 (Suite)

Thérèse murmura :  
 - J'ai eu beaucoup de chagrin quand mon père m'a montré cette lettre. Pas pour ce qu'elle raconte, mon Dieu!... Oh! cela ne me trouble guère. Mais...  
 Elle s'interrompit hésitante, partagée entre la nécessité de dire ce qu'elle avait à dire et l'horreur de tourmenter Pierre. Il finit la phrase interrompue :  
 - Vous me reprochez de ne pas vous avoir appris cela moi-même ?  
 Elle répliqua :  
 - Vous avez manqué de confiance envers moi, Pierre.  
 - A ma place, vous auriez dit la vérité ? demanda Pierre toujours calme.  
 - Certes! Ah!... poursuivait-elle avec élan, pas une chose de moi, de ma vie... je ne voudrais qu'elle fût ignorée de vous!... Je cherche dans ma mémoire tout ce que mon passé y a laissé de traces pour vous le donner, pour que cela vous soit aussi familier que votre passé à vous, et que vous possédiez le plus possible ce temps - perdu pour moi, il me semble - où vous ne m'avez pas connue! Et vous! Pierre!... Non seu-

lement vous ne vous confiez pas à moi... Mais, en répondant à la question positive que je vous ai posée sur le sujet même de cette lettre, vous m'avez menti!  
 Pierre ne put contenir, à ce mot, une crispation de son visage. Il répliqua, très bas :  
 - Vous êtes sévère.  
 Elle tamponnait ses yeux, d'où l'émotion exprimait des larmes. Il reprit :  
 - Vous êtes sévère. Il serait peut-être équitable d'admettre que, sur un point aussi délicat, on peut... douter de ce qui est son devoir... se demander si, pour être franc à tout prix, on a le droit de livrer une chose cachée, une chose disparue, une chose qu'il ne sert à rien de publier et qui, pour celui qui la publie, meurtrit une pudeur secrète, un souvenir poignant...  
 Il prononça ces derniers mots presque à voix basse. Les gens à visage mobile, à grands gestes, ont quelque peine à nous émouvoir, même quand ils s'émouvent eux-mêmes; mais l'émotion contenue d'un être fort et calme est contagieuse, pour qui la contemple. Thérèse fut, dès lors, vaincue dans sa sensibilité. Sa certitude que Pierre n'aurait pas dû lui mentir, que le mariage tel qu'elle l'entendait exigeait une absolue sincérité réciproque, n'en fut pas entamée. Mais son cœur fléchit; elle ne supporta plus de faire du mal à l'homme qu'elle aimait.  
 Et, du même coup, elle comprit combien cet homme différait d'elle. Elle eut l'intuition de l'abîme moral qui peut séparer deux êtres que l'amour a pris au hasard, pour les rapprocher, les unir, en faire époux.  
 - Ce que je vous reproche, dit-elle, c'est justement qu'ayant une souffrance vous me l'avez cachée, et cachée au prix d'un mensonge. Voilà ce qui m'humilie et me chagrine. Cela

me prouve que vous vous défiez de ma tendresse ou de ma force. Vous avez pensé : « Quand elle sera ma femme, si elle apprend que je lui ai menti, cela n'aura plus d'importance... »  
 - Non, protesta Pierre. Je n'ai douté ni de votre force, ni de votre cœur. J'ai pensé : « Quand nous serons mariés, il y aura entre nous une communion plus étroite. Lui avouer cela me sera moins douloureux... Et elle-même, quand elle sera ma femme, aura plus d'indulgence pour la mémoire d'une autre femme, - qui a beaucoup pâti dans la vie et qui est tout de même restée jusqu'au bout, dans le vrai sens du mot, une honnête femme. »  
 Il se leva sur ces mots et se détourna un peu, comme par pudeur de laisser voir son émotion. Thérèse, bouleversée jusqu'aux entrailles, se leva à son tour, appuya une main contre l'épaule de son fiancé et sa tête sur cette main.  
 - Pierre! murmura-t-elle.  
 Lentement, il se dégagea d'elle, les yeux non pas baissés vers le sol, mais immobiles en face de lui. Et, sans regarder sa fiancée, il paria, sobre de gestes, faisant un pas ou deux de temps en temps, s'étayant parfois sur le coin d'un meuble ou le dossier d'un siège. Thérèse, accotée à la muraille, le suivait du regard, sans l'interrompre.  
 - Oui, reprit-il... une honnête femme... peut-être pas dans le sens que votre père donne à ce mot, mais dans le sens profond qui signifie la fidélité absolue à celui qu'on aime... Si vous saviez quelle vie lui avait infligée mon père!... Ici, à Paris, dans le monde, les mauvais mariages sauvent au moins les apparences, ils respectent une sorte de convention mondaine; - et puis... l'objet de la trahison est une femme du monde aussi, ou une actrice célèbre, ou, au pire, quel-

que fille éclatante... Mais là-bas!... et à cette époque lointaine! Notre coin de landes était alors en retard d'un demi-siècle sur les provinces civilisées... vous ne pouvez pas vous imaginer quelles étaient les mœurs de nos forbans quand ils se dérangeaient. Des années durant, ma mère a eu pour rivales des métayers, des filles de service... Et cela dans la maison, au vu de tout le monde, devant moi! Le maigre patrimoine qu'avait épargné la ruine de nos vignes fondait pour alimenter cette basse débauche. J'ai vu cela, moi; j'étais tout petit, mais je l'ai compris. Et tout le mépris que j'en ai conçu pour mon père, j'en ai fait de la pitié, de l'adoration pour ma mère.  
 Thérèse murmura :  
 - Je vous comprends, Pierre.  
 Elle eût souhaité, maintenant, qu'il ne parlât plus, qu'il gardât pour lui le secret qu'elle avait voulu connaître. Mais il continua :  
 - Alors, quand un jour ma mère m'a pris sur ses genoux, et en me caressant, toute hâlante, m'a dit : « Veux-tu que nous fassions un voyage avec M. de Luzeray ? » j'ai sauté de joie; j'ai embrassé mon joli visage douloureux; j'ai dit : « Tout de suite... partons tout de suite, et ne revenons plus jamais ici, plus jamais... » M. de Luzeray était un voisin jeune, élégant, un Bordelais qui, depuis deux ans, venait souvent dans le pays où il n'avait d'abord paru qu'au temps de la chasse.

(A suivre).

**Kefol** NEURALGIE MIGRAINE  
 BOITE FR. 1.80  
 TOUTES PHARMACIES

## Revue du jour

La Chaux-de-Fonds, 14 mai 1923.

Nos lecteurs nous pardonneront, si faute de place, nous ne pouvons publier ni la réponse italienne, ni la réponse anglaise à la note allemande. Nous en donnons ici les points principaux. Le gouvernement italien marque sa déception de l'offre insuffisante du gouvernement de Berlin, qui ne tient pas suffisamment compte des exigences irréductibles de la France. Le mémorandum allemand est inférieur aux propositions faites par la Grande-Bretagne.

La note anglaise marque également un vif désappointement et rejette l'offre du gouvernement Cuno comme insuffisante. Elle demande une offre plus complète pour une discussion ultérieure. A la suite de ces deux notes, on parle de la démission du ministre Cuno. Les commentaires des journaux font ressortir que le Cabinet de Paris est heureux de la réponse de Londres, mais qu'il est encore plus satisfait de celle de M. Mussolini, dont le point de vue est identique à celui de M. Poincaré. L'Allemagne, concluent-ils, n'aura plus la possibilité de « se défilier ». Elle devra payer.

M. Klotz l'a déjà dit, il y a plus de cinq ans. Les commentaires au sujet du drame de Lausanne ont davantage d'intérêt, présentement, que les notes anglaises et romaines. Le Matin publie une version selon laquelle l'assassin aurait agi à l'instigation d'une ligue d'anciens officiers russes qui se serait constituée en Suisse. Dans un journal de Berlin, Radek accuse les Anglais d'être responsables du drame. Radek écrit : « Cet assassinat est le résultat de la propagande anti-bolchéviste anglaise. La mort de Worowsky porte la signature sanglante de la Grande-Bretagne, rendue furieuse par l'attitude du gouvernement de Moscou dans la question des Détroits. »

Enfin, à Fribourg, vient de commencer le procès de la Banque commerciale. Nous publions l'acte d'accusation en première et seconde page.

R. G.

## Krassine se rend à Londres

La rupture de l'accord anglo-russe serait considérée comme une déclaration de l'état de guerre

LONDRES, 14. — L'agence Reuter croit savoir que la réponse du gouvernement des Soviets au récent ultimatum britannique a été remise vendredi soir à M. Hogdon, représentant britannique à Moscou. Cette réponse comporterait environ 8,000 mots. Elle a été télégraphiée à Londres, où elle n'est pas encore parvenue.

L'agence Havas publie les dépêches suivantes de Londres :

Le correspondant de l'« Observer », à Moscou, dit que l'opinion publique est étonnée des termes offensifs de la note britannique, et indignée de l'assassinat de Worowsky, qu'elle considère comme le premier résultat de l'attitude de la Grande-Bretagne. On estime que lord Curzon a employé un tel ton dans l'intention de provoquer une rupture. Une rupture de l'accord commercial serait considérée comme la déclaration de l'état de guerre.

Le « Sunday Express », faisant allusion à la visite de M. Krassine en Angleterre, dit que le Foreign Office serait sage d'adopter une attitude patiente. Personne en effet, déclare-t-il, ne veut faire la guerre avec la Russie et personne ne veut cesser de faire du commerce avec ce pays qui n'est pas en guerre avec l'Angleterre. La Grande-Bretagne, ajoute le journal, n'a pas à craindre la propagande bolchéviste.

Il se peut que Krassine ait été envoyé à Londres dans l'espoir qu'il pourrait effectuer quelque compromis avec le gouvernement britannique. Il y a peu de chance, toutefois, que la Grande-Bretagne modifie ses demandes.

Plusieurs orateurs ont pris la parole à la réunion des travailleurs, organisée près de Trafalgar Square pour protester contre l'envoi par la Grande-Bretagne d'un ultimatum à la Russie. Une résolution a été adoptée, demandant le retrait de l'ultimatum, la convocation d'une conférence anglo-russe et la reconnaissance pleine et entière du gouvernement des Soviets.

## Arrestation d'un Russe à Genève

GENÈVE, 14. — Le juge informateur de Lausanne, M. Dupertuis, est venu à Genève dimanche pour suivre son enquête sur la lettre expédiée de Genève et trouvée en possession de Conrad.

Plusieurs perquisitions ont été opérées et un Russe habitant Genève a été arrêté.

## Le Conseil fédéral aurait fait une manifestation politique contre Ahrens

LAUSANNE, 14. — La délégation russe à Lausanne communique ce qui suit :

Dimanche, vers midi, le représentant du gouvernement fédéral, Monsieur le Conseiller de Légation de Stutz, s'est présenté à l'Hôtel Cecil pour transmettre les condoléances du gouvernement fédéral à Mme Worowsky et aux victimes de l'attentat.

Après avoir accompli sa mission, le délégué du gouvernement suisse a demandé à être conduit auprès de Diwilkowsky. On a attiré son attention sur le fait que Ahrens, ancien chef du bureau de la presse à la Légation de Russie à Berlin, avait la préséance sur Diwilkowsky qui tenait l'emploi de secrétaire et qu'en conséquence il devait lui être fait visite en premier lieu.

Le représentant du gouvernement fédéral pria ensuite de transmettre ses sympathies à Diwilkowsky, ce qui ne fut déclaré possible que dans le cas seulement où la même démarche serait préalablement faite auprès de Ahrens. Là-dessus le représentant du gouvernement fédéral se déclara obligé à renoncer à sa visite.

Le gouvernement fédéral a donc voulu faire d'un témoignage de sympathie une manifestation politique que nous nous abstenons de qualifier.

# DERNIÈRE HEURE

## Procès de la Banque de Fribourg - Les dessous de la tragédie de Lausanne

### Le conflit anglo-russe

Après le drame de l'Hôtel Cecil

## Déclarations de M. Jaquillard

(Chef de la Police vaudoise)

L'agence Republica nous écrit de Lausanne :

Au sujet de la protection de la délégation russe à Lausanne, M. Jaquillard, chef du service de police cantonale vaudoise a fait au directeur de l'agence de presse Republica, les déclarations suivantes :

« Je dois tout d'abord faire constater que toutes les délégations à la conférence de Lausanne, à l'exception de la délégation russe, ont fait une demande, soit à l'autorité cantonale vaudoise, soit à la direction de police de la conférence, pour être protégées. En outre, ces délégations ont informé la direction de la police de la conférence de la paix, suffisamment à temps du jour et de l'heure de leur arrivée avec l'adresse de l'hôtel où la délégation descendrait, ainsi que de la composition de ces délégations. En plus, elles ont envoyé auprès du chef de la police de la conférence de la paix un de leurs membres, qui a été chargé d'établir d'entente avec nous les mesures de surveillance avec la forme de ces mesures. J'arrive à la première partie de la conférence de la paix du Proche-Orient pour ce qui concerne la délégation russe. Celle-ci est arrivée à Lausanne, sans s'annoncer aux autorités de police et cette délégation est arrivée en deux groupes. Dans le premier figurait M. Worowsky. M. Jaquillard s'est rendu personnellement auprès de Worowsky, lequel l'a reçu très cordialement. M. Jaquillard lui a exposé ce n'ayant reçu aucun avis de la délégation russe, il a estimé qu'il y avait lieu de voir avec lui quelles étaient les mesures de sécurité désirées par la délégation russe. »

Worowsky n'avait pas en ce moment-là son logement au siège de la délégation ; il habitait la pension française située dans un quartier passablement isolé de la ville de Lausanne, et s'il eût fallu faire une surveillance pouvant donner des résultats pratiques, la police de la conférence de la paix aurait demandé expressément à Worowsky de se déplacer dans un quartier plus facile à surveiller. Worowsky ne demeura à la pension française que quelques jours et alla s'établir à l'hôtel Savoie qui était le siège officiel de la délégation russe. C'est à lui que le chef de la police de la conférence de la paix proposa une organisation du service de surveillance que Worowsky admit et qui fut appliquée.

En quittant Worowsky, M. Jaquillard lui déclara que la police de la conférence de la paix était tout à la disposition de la délégation russe, au même titre que pour les autres délégations et qu'il voulait bien nous informer de tout événement qui serait de nature à les inquiéter. Jusqu'à la fin de la première partie de la conférence de la paix, la délégation russe n'a rien demandé à la police de la conférence. Au moment du départ, un des membres de la délégation russe, qui s'occupait des mesures de protection, demanda une entrevue à M. Jaquillard, entrevue qui fut accordée immédiatement. Au cours de cette entrevue, le délégué russe exposa à M. Jaquillard que la délégation russe avait certaines craintes, non pas au sujet de leurs personnes, mais au sujet des papiers et du chiffre. On craignait qu'une organisation d'anciens officiers russes ait projeté un coup de main pour enlever ces papiers. A la suite de cette entrevue, des mesures rigoureuses furent prises par M. Jaquillard, chef de police de la conférence de la paix, d'entente avec le membre de la délégation russe. Les papiers ont été transportés avant l'aube sous une garde de police et la délégation elle-même escortée par un fort cordon de police est montée dans le train en dehors de la gare. En outre, et toujours pour la protection des papiers, un certain nombre d'agents ont convoyé la délégation jusqu'à Singen, en Allemagne.

Ceci concerne la première phase de la conférence. M. Jaquillard en arrive à la deuxième phase de la conférence. Nous lui laissons la parole : Je répète que les membres de la délégation russe sont arrivés de directions différentes, à des intervalles différents, incognito. Cette délégation comportait en fait une seule personne, Worowsky. Les deux autres personnes se sont annoncées comme journalistes, soit Ahrens et Dibirkowsky. Etant donné que Worowsky avait déclaré de la façon la plus formelle refuser des mesures de surveillance spéciales, que d'autre part, il n'a rien demandé, qu'enfin les deux autres membres de la délégation étaient ici comme simples journalistes, la direction de la police de la conférence de la paix ne demanda rien à ces messieurs. Par contre, les premiers jours, nous avons exercé une surveillance discrète à l'Hôtel Cecil. Le contrôle dans les hôtels de la place de Lausanne a été renforcé.

Pour terminer, c'est toujours M. Jaquillard qui parle, je dois dire que je suppose lorsque M. Ahrens dit dans son communiqué que les autorités de police vaudoise étaient au courant d'un complot, qu'Ahrens veut parler de l'intervention de la Ligue nationale patriotique vaudoise, dont une délégation s'est rendue à l'Hôtel Cecil, pour demander à Worowsky de quitter le territoire suisse. Je déclare qu'en dehors de ce fait précis, la police de la conférence de la paix n'a jamais reçu un renseignement quelconque qui fut de nature à faire douter que la vie des représentants russes à Lausanne fut en danger.

On ne saurait, en aucun cas, dit M. Jaquillard, qualifier l'intervention de cette Ligue nationale de complot. Au surplus, l'autorité de police de Lausanne était immédiatement intervenue auprès

des représentants autorisés de cette association pour les inviter à se tenir tranquilles et avait obtenu des assurances formelles des chefs de la Ligue. Ils affirmèrent qu'ils ne feraient rien. Pour terminer, il me paraît que, si l'un ou l'autre des membres de la délégation russe avait connaissance de quelque chose, comme paraît le prétendre M. Ahrens, il eût été indiqué d'en informer sans retard la direction de police de la conférence qui aurait pris toutes les mesures utiles comme elle en a pris lorsqu'il s'est agi d'assurer le départ de la délégation russe à la première partie de la conférence.

En terminant, M. Jaquillard nous déclare que les renseignements qu'il nous a fournis ci-dessus ont été puisés dans le journal du contrôle de la police de la conférence de la paix, qui fut tenu chaque jour, heure après heure.

## Moscou manifeste

### Les premières représailles contre la Suisse

PARIS, 13. — Havas. — L'« Echo de Paris » reçoit de Berlin la dépêche suivante :

On mande de Moscou que dans les milieux moscovites bien informés, on assure que le gouvernement soviétique a l'intention d'annuler, en guise de représaille contre le meurtre de Worowsky, toutes les concessions en Russie aux entreprises suisses.

MOSCOU, 14. — Wolff. — L'Agence télégraphique russe signale qu'une foule énorme a participé dimanche aux manifestations funèbres organisées à la mémoire de Worowsky. Tchitchérine a prononcé un grand discours dans lequel il a rejeté sur le gouvernement suisse la responsabilité immédiate du crime et sur les gouvernements anglais, français et italien la responsabilité morale. Le but principal de la délégation russe à Lausanne est d'assurer la sécurité des côtes russes en obtenant la fermeture des Détroits aux navires de guerre.

### Un témoignage écrasant écrit de la main même de Worowsky avant son assassinat

BERNE, 14. — Resp. — La « Rote Fahne » de Berlin publie une lettre de Worowsky adressée à un fonctionnaire à l'ambassade russe de Berlin. La lettre est datée du 9 mai. Elle est arrivée à Berlin le 11, soit le lendemain de l'assassinat. Cette lettre contient entre autres les passages suivants :

« Quelques jeunes gens, ayant à leur tête un pharmacien, se sont présentés dimanche à l'hôtel comme délégation de la Ligue nationale. Ils ont commencé à discuter de notre situation à l'égard du gouvernement suisse. Je les ai reçus. Comme ils sortaient, le camarade Ahrens, qui était venu pour se renseigner sur le but de leur visite, a déclaré à ces gens qu'ils n'avaient rien à faire ici. Concernant la question qui les amenait, ils n'avaient qu'à demander des renseignements à leur gouvernement. Il court maintenant en ville le bruit que ces gens déclarent partout vouloir nous forcer à quitter la Suisse par la violence. Nous ne savons pas si la police prend des mesures pour nous protéger. Extérieurement, nous ne le remarquons pas. »

Worowsky ajoute qu'on sent très bien dans ces agissements une main dirigeante peut-être une main étrangère. Le gouvernement suisse, qui est très bien informé sur tout ce qui se passe, parce que les journaux d'ici sont remplis du récit de ces événements, portera la responsabilité de notre isolement (Leerbarkeit). Je communique à Moscou vos menaces. Il est bien possible que Moscou vous chargera de faire savoir énergiquement au représentant suisse à Berlin que cette fois-ci nous n'admettrons pas qu'on joue avec nous, car l'attitude du gouvernement suisse est une violation inouïe des garanties qu'on nous a données au commencement de la conférence. Dans ce pays où l'ordre parfait règne, chaque attaque ne peut se produire qu'avec la connaissance ou la tolérance des autorités. Puissent-elles en porter les responsabilités.

Salut camarade. WOROWSKY.

## CONFÉDÉRATION

### Le procès de Fribourg

Un million et demi de francs d'apités par le directeur de la Banque

Notre correspondant de Fribourg nous téléphone ce matin :

Le procès a commencé ce matin, sous la présidence de M. de Weid, président. M. Hoffmann, qui était en fuite, et avait annoncé son arrivée, se présente, accompagné de son avocat, M. Mollo, de Lugano. Le tribunal discute sa demande de mise en liberté, ainsi que celle de M. Figi. Les deux demandes sont écartées. L'acte d'accusation, qui comprend 89 pages, est lu. La lecture dure plus de trois heures. Le total des sommes dilapidées par des opérations frauduleuses s'élève à plus de 1 million et demi. Les crédits accordés à M. Deschenaux s'élèvent à plus de 722,000 francs. M. Deschenaux est défendu par M. Morard, avocat, à Bulle. Paul Payer est défendu par M. Girrod, M. Bettin, par M. Cosandey, avocat d'office. Figi, directeur de la Commerciale, est défendu par M. Bartsch.

## UN GROS INCENDIE A ST-BLAISE

ST-BLAISE, 14. — Spécial. — Un gros incendie a éclaté hier après-midi, aux environs de 15 heures, dans une grande ferme, à la Goulette sur St-Blaise. Le bâtiment principal, habité par M. Aeschlimann, a été complètement détruit par le feu. Un deuxième bâtiment a été fortement endommagé. Le bétail, ainsi qu'une grande partie du mobilier, ont pu être sauvés. Il n'y a pas eu d'accident de personnes. Le feu a été maîtrisé aux environs de 18 heures. Les pompiers de St-Blaise et de Marin étaient sur les lieux.

On ignore encore les causes du sinistre. Ce sont des enfants qui ont été les premiers à apercevoir le feu. Celui-ci consumait alors un rucher de paille qui se trouvait devant la maison, sous une galerie de bois. Le feu a rapidement gagné la galerie, puis fit son œuvre, la construction étant tout en bois et datant de plusieurs années déjà.

## ELECTIONS LUCERNOISES

Les socialistes gagnent deux sièges

LUCERNE, 14. — Dans les élections pour le renouvellement du Grand Conseil, les conservateurs obtiennent 95 mandats (anciennement 88), les radicaux 56 (53), les socialistes 14 (12) et les grutléens 3 (4). On sait que le nombre des sièges a été augmenté de 11. La ville de Lucerne sera représentée par 15 (13) radicaux, 10 (8) conservateurs, 10 (8) socialistes et 3 (3) grutléens. Tous les conseillers d'Etat actuels ont été réélus.

## La nouvelle gare de Bienne

BIENNE, 14. — Resp. — La nouvelle gare de Bienne sera inaugurée le 26 mai. Une fête sera organisée à laquelle participeront les autorités cantonales, communales et fédérales. Le trafic commencera le premier juin.

En outre, un cortège sera organisé le 2 juin dans la ville de Bienne. Les associations musicales et les gymnastes y prendront part.

## Un réfractaire devant le tribunal militaire

BUJIE, 13. — Le territorial II s'est réuni samedi matin à Bulle (Fribourg) sous la présidence de M. le grand-juge Calame, pour juger — outre quelques autres cas — le réfractaire Charles Maurer, du Locle, membre du Corps de Christ. Il était défendu par M. Mauler, avocat. Maurer a été 33 jours en observation à Perreux, ce qui a permis d'établir qu'il était parfaitement responsable de ses actes. Sa constitution physique est normale ; quant à son état psychique, dit le rapport d'expertise, il traduit une exaltation religieuse funeste.

Le tribunal, après avoir procédé aux différentes formalités d'usage, condamne Maurer à 48 jours de prison, sous déduction de la préventive subie, 1 an de privation des droits civiques et aux frais qui s'élèvent à fr. 200.

Maurer est libéré immédiatement, ayant subi 48 jours de détention préventive. Victor.

## LA CHAUX-DE-FONDS

### Aux membres du Parti

Pour la bonne marche de la section, nous prions nos membres qui seraient négligés ou oubliés dans la perception des cotisations, de bien vouloir avertir un des membres du Comité. C'est le contrôle le plus direct, le plus efficace qui soit à notre portée.

Egalement, nous avisons les camarades et les nombreux lecteurs de notre vaillante « Sentinelle » qui ne sont pas encore inscrits au Parti, qu'ils seront toujours bien reçus et toujours les bienvenus.

De nouvelles et grandes luttes nous attendent et la volonté de tous est nécessaire. Il ne suffit pas de faire des vœux ou de rêver, c'est de l'action qu'il faut. Soutenir le Parti moralement, c'est très bien, mais le faire vivre c'est encore mieux.

La longue période de chômage oblige plusieurs de nos camarades à quitter notre localité. Aussi il est du devoir de tous ceux qui comprennent notre idéal, d'entrer dans nos rangs et ainsi combler ces quelques vides.

Cet appel sera-t-il entendu ?

Le vice-caissier

P.-S. — Tous les dizeniers sont convoqués pour le mardi 15 mai, dès 19 h. 30, au Cercle ouvrier. Ordre du jour : Perception des cotisations et changements de domicile.

### Cercle Ouvrier

Réunion du Comité du Cercle Ouvrier, ce soir, à 20 heures.

## Bulletin météorologique des C.F.F.

du 14 mai 1923 (7 h. du matin)

Alt. en m.	Stations	Temp. centig.	Temps	Vent
280	Bâle	13	Qq. nuages	V. d'ouest
543	Berne	9	Couvert	Calme
587	Coire	10	Qq. nuages	»
1543	Davos	5	»	»
632	Fribourg	11	Couvert	V. d'ouest
394	Genève	11	»	Calme
475	Glaris	6	Qq. nuages	»
1109	Gschwend	10	»	»
506	Interlaken	9	»	»
985	La Chaux-de-Fds	8	Couvert	V. d'ouest
450	Lausanne	12	»	»
208	Lucerne	13	Qq. nuages	»
276	Lugano	13	Couvert	»
439	Luzerne	10	Qq. nuages	Calme
398	Montreux	13	Couvert	»
482	Nenchâtel	12	»	»
505	Ragatz	9	Qq. nuages	»
673	Saint-Gall	11	»	»
1856	Saint-Moritz	4	Pluie	»
407	Schaffhouse	7	Nébuloux	»
537	Sierre	12	Couvert	»
562	Thoune	8	»	»
389	Vevey	13	»	V. d'ouest
1609	Zermatt	—	»	»
410	Zurich	13	Qq. nuages	V. d'ouest

### LES CHANGES

Paris, 36,55—36,95 (36,50—36,85). Allemagne, 0,0125—0,0175 (0,0125—0,02). Londres, 25,67—25,75 (25,64—25,72). Italie, 25,90—27,30 (26,55—26,95). Belgique, 31,50—32,00 (31,50—32,00).